

Olivier Dussopt : le projet de loi sur l'immigration allie « pragmatisme et réalisme »

« “Tout ce que LR a toujours demandé sur l'immigration, nous le proposons” », titre, en Une, Le Figaro pour un entretien croisé d'Olivier Dussopt et de Gérard Darmanin. Les ministres du Travail et de l'Intérieur dévoilent au quotidien le projet de loi de l'exécutif, avant sa présentation en Conseil des ministres mi-janvier, et son examen au Parlement en début d'année. « Dans certains cas, et pour certains pays d'origine, nous allons donc autoriser l'accès au travail rapide pour les demandeurs d'asile », explique ainsi le ministre du Travail qui revient sur la création d'un titre de séjour pour les métiers en tension. « Nous proposons qu'il soit accessible aux étrangers présents sur le territoire depuis au moins trois ans, et qui ont une ancienneté professionnelle d'au moins huit mois ». Olivier Dussopt parle d'une mesure « utile, pour protéger les salariés et simplifier la vie des chefs d'entreprise. » Le ministre du Travail estime que cela concernera « quelques milliers de personnes par an. Donc on n'est pas du tout dans la régularisation massive », précise-t-il, évoquant du « cas par cas ». « Fermer les flux et mettre fin à l'hypocrisie, c'est aussi faire en sorte que ceux qui se prêtent volontairement au recrutement de travailleurs étrangers sans droit au séjour et au travail soient sanctionnés plus vite », dit-il, signalant qu'une amende de 4 000 euros par emploi d'étranger sans titre va être créée. Olivier Dussopt admet qu'il y a « du travail à faire » sur les questions de « formation et d'intégration ». « Cela explique aussi notre volonté de n'avoir recours à l'immigration économique non communautaire que de manière subsidiaire », ajoute le ministre. « Nous attendons aussi que les chefs d'entreprise participent à l'effort d'intégration, en permettant aux salariés d'effectuer des formations au français, en partie sur leurs heures de travail », signale encore Olivier Dussopt relevant qu'une « participation en nature sous forme d'heures libérées » a été préférée à une nouvelle contribution. (Le Figaro, p.2)